

Psychologie (Fiche nationale)

RNCP39023 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	124
Formacode(s)	14454
Code(s) ROME	K1104, K1201, K1207, M1501, M1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	30/06/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE · SIRET : 13002806100013

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE · SIRET : 93823061200013

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP) · SIRET : 93810656400017

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC · SIRET : 19730858800015

UNIVERSITE D'ANGERS · SIRET : 19490970100303

NANTES UNIVERSITE · SIRET : 13002974700016

UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE · SIRET : 19211237300019

UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE · SIRET : 19251215000363

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA) · SIRET : 19511296600799

UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES · SIRET : 13002608100013

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE · SIRET : 19350937900015

UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010
<https://www.unistra.fr/>

UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY · SIRET : 19341089100017

UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO) · SIRET : 19290346600014

UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE · SIRET : 19801344300017

UNIVERSITE PARIS CITE · SIRET : 13002573700011

UNIVERSITE TOULOUSE II · SIRET : 19311383400017

INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION · SIRET : 19811201300018

UNIVERSITE COTE D'AZUR · SIRET : 13002566100013

UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE · SIRET : 19761904200017

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE · SIRET : 19141408500016

UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375

UNIVERSITE PARIS NANTERRE · SIRET : 19921204400010

UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE · SIRET : 19691775100014

UNIVERSITE DU MANS · SIRET : 19720916600010

UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE · SIRET : 19931238000017

UNIVERSITE DE PARIS VIII.PARIS VINCENNES · SIRET : 19931827000014

UNIVERSITE DE NIMES · SIRET : 13000375900011

UNIVERSITE DE BREST · SIRET : 94129831700012

UNIVERSITE DE MONTPELLIER PAUL-VALERY · SIRET : 93249089900014

NIMES UNIVERSITE · SIRET : 93249157400012

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GEST UNIVERSITE CATHO OUEST BRET SUD	40232332300012	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION UCO NIORT	88287053800023	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	77562424000013	Former et organiser l'évaluation
UCO LA REUNION	81327569000010	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L OUEST	78611668100010	Former et organiser l'évaluation
UNIVERSITE CATHOLIQUE OUEST BRETAGNENORD	39326123500013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de licence. Elle confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivrée.

La licence atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Elle prépare à la poursuite d'études en master comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et elle est organisée pour favoriser la formation tout au long de la vie.

La licence favorise la personnalisation des parcours de formation et offre des dispositifs d'accompagnement pédagogique, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

ACTIVITÉS VISÉES

Participation à des missions selon les secteurs :

- Secteur de la santé physique et mentale - Accompagnement des personnes vulnérables
- Secteur de la santé publique - Prévention, promotion et éducation pour la santé
- Secteur social - Accompagnement de différents publics en situation d'exclusion
- Secteur scolaire et de la formation - Accompagnement de publics en situation de difficultés et/ou à besoins spécifiques
- Secteurs socioéducatifs - Accompagnement d'adultes en difficulté dans leur pratique éducative
- Secteur des ressources humaines – Analyse de dossiers de recrutement
- Secteur de l'entreprise – Prévention, action collective, conduite de projets
- Réalisation d'enquêtes par questionnaires, d'entretiens ou d'observations

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales :

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences spécifiques :

- Situer les apports de la psychologie dans le champ des Sciences humaines et sociales et des Sciences de la vie
- Situer et articuler les apports des sous- disciplines de la psychologie pour l'analyse de l'activité humaine.
- Situer et articuler les apports des grandes approches théoriques de la psychologie pour expliquer les activités et les états d'un individu ou d'un groupe dans une perspective plurielle
- Rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles des psychologues à travers notamment la connaissance des terrains.
- Rendre compte du caractère pluridisciplinaire des activités du psychologue
- Caractériser et expliquer les aspects normaux et pathologiques du fonctionnement psychique et des activités d'un individu
- Caractériser et expliquer les fonctionnements cognitif, affectif, conatif et neurocognitif normaux et pathologiques organisant les activités d'un individu
- Caractériser et expliquer l'évolution des activités d'un individu tout au long de sa vie en tenant compte de son exposition à des facteurs de vulnérabilité développementale
- Caractériser et expliquer les influences réciproques entre les activités d'un individu et son environnement social
- Mobiliser des démarches scientifiques allant de l'analyse à la production des connaissances en psychologie et identifier les processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs en psychologie
- Utiliser les démarches d'évaluation et d'intervention, utiliser les méthodes (méthode expérimentale, clinique), les techniques (entretiens, enquête, observations) et les outils (questionnaires, échelles, tests) de recueil de données
- Utiliser les techniques d'analyses quantitative (statistiques) et qualitative (de contenu, dynamique des interactions, etc.) de données issues de questionnaires, d'entretiens, d'observations, de tests, etc.
- Mettre en œuvre une démarche de recherche ou d'intervention de terrain
- Utiliser des ressources documentaires et développer une argumentation sur la base de théories et d'études préexistantes,
- Fixer les objectifs et la problématique d'une étude, proposer des hypothèses, et mettre en œuvre les méthodes adéquates de recueil et d'analyses de données, et en discuter les implications.
- Interagir avec les publics et les professionnels dans le respect du code de déontologie des psychologues, de l'éthique de la recherche et de la législation concernant spécifiquement les psychologues
- Interaction avec autrui : savoir développer sa posture professionnelle, avoir une écoute bienveillante, adapter sa façon de communiquer dans sa relation à autrui, adopter une attitude réflexive, savoir identifier des vulnérabilités et des fragilités, reconnaître la souffrance d'autrui, etc.
- Questionner son impact sur les personnes et les environnements sociaux au sein desquels on évolue
- Restituer de façon intelligible ses observations, ses questions, et rendre compte de sa découverte d'une pratique professionnelle

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Blocs de compétences

RNCP39023BC01 — Utiliser les outils numériques de référence

LISTE DE COMPÉTENCES

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP39023BC02 — Exploiter des données à des fins d'analyse

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP39023BC03 — S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP39023BC04 — Se positionner vis à vis d'un champ professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP39023BC05 — Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP39023BC06 — Situer l'analyse d'une activité humaine au sein de la psychologie et de ses sous-disciplines (en connaissance des terrains d'intervention du psychologue)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Situer les apports de la psychologie dans le champ des Sciences humaines et sociales et des Sciences de la vie
- Situer et articuler les apports des sous- disciplines de la psychologie pour l'analyse de l'activité humaine
- Situer et articuler les apports des grandes approches théoriques de la psychologie pour expliquer les activités et les états d'un individu ou d'un groupe dans une perspective plurielle
- Rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles des psychologues à travers notamment la connaissance des terrains.
- Rendre compte du caractère pluridisciplinaire des activités du psychologue.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP39023BC07 — Analyser une activité humaine en mobilisant les concepts scientifiques fondamentaux en psychologie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Caractériser et expliquer les aspects normaux et pathologiques du fonctionnement psychique et des activités d'un individu
- Caractériser et expliquer les fonctionnements cognitif, affectif, conatif et neurocognitif normaux et pathologiques organisant les activités d'un individu
- Caractériser et expliquer les fonctionnements et les dynamiques structurant un groupe d'individus
- Caractériser et expliquer l'évolution des activités d'un individu tout au long de sa vie en tenant compte de son exposition à des facteurs de vulnérabilité
- Caractériser et expliquer les influences réciproques entre les activités d'un individu et son environnement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP39023BC08 — Se servir des outils et méthodologies fondamentaux de la psychologie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des démarches scientifiques allant de l'analyse à la production des connaissances en psychologie et identifier les processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs en psychologie
- Choisir et utiliser les démarches d'évaluation et d'intervention, utiliser les méthodes (méthode expérimentale, clinique), les techniques (entretiens, enquête, observations) et les outils (questionnaires, échelles, tests) de recueil de données
- Choisir et utiliser les techniques d'analyses quantitative (statistiques) et qualitative (de contenu, dynamique des interactions, etc.) de données issues de questionnaires, d'entretiens, d'observations, de tests, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue

RNCP39023BC09 — Participer à la production de connaissances scientifiques en psychologie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en œuvre une démarche de recherche ou d'intervention de terrain
- Utiliser des ressources documentaires et développer une argumentation sur la base de théories et d'études préexistantes
- Fixer les objectifs et la problématique d'une étude, proposer des hypothèses, et mettre en œuvre les méthodes

adéquates de recueil et d'analyses de données, et en discuter les implications.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP39023BC10 — Agir en tant que professionnel de la relation à autrui

LISTE DE COMPÉTENCES

- Interagir avec les publics et les professionnels dans le respect du code de déontologie des psychologues, de l'éthique de la recherche et de la législation concernant spécifiquement les psychologues
- Interaction avec autrui : savoir développer sa posture professionnelle, avoir une écoute bienveillante, adapter sa façon de communiquer dans sa relation à autrui, adopter une attitude réflexive, savoir identifier des vulnérabilités et des fragilités, reconnaître la souffrance d'autrui
- Questionner son impact sur les personnes et les environnements sociaux au sein desquels on évolue
- Restituer de façon intelligible ses observations, ses questions, et rendre compte de sa découverte d'une pratique professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Q : Santé humaine et action sociale
- N : activités des services administratifs et de soutien
- O : administration publique
- R : arts, spectacles et activités récréatives
- J : information et communication
- S : autres activités de service (activités des organisations associatives)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Intervenant psycho-éducatif

Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)

Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Ecoutants et accueillants pour des associations de soutien aux malades ou personnes en situation de vulnérabilité

Accueillant de personnes en difficultés médico-sociales et/ou leurs familles,

Métiers de l'animation en association périscolaire et en maisons de retraite

Formateurs d'adultes et conseillers en formation continue dans le secteur de la formation et de l'éducation

Accompagnateurs dans des colonies/centres de vacances

Médiateur, médiateur familial (sous réserve de formation complémentaire)

Conseiller missions locales, conseiller bureau d'information jeunesse, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de mission

Chargé de communication dans les champs relevant des sciences humaines et sociales ou de la santé mentale

Gestionnaire en Ressources Humaines.

D'autres insertions professionnelles sont possibles (sous réserve de l'obtention du concours ou d'une formation complémentaire pour certains emplois ou encore de la validation d'une licence professionnelle préparée en 1 an après une L2 de psychologie), notamment dans les fonctions impliquant des relations humaines et la relation d'aide (par exemple conseiller d'insertion et de probation, médiateur).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Loi du n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au JO du 26 juillet 1985 (article 44).
- Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le

décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI)

Rappel des textes essentiels relatifs au titre de psychologue

Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, article 1 : « L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle et figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat ou aux titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplômes nationaux exigés. »

Décret n° 90-255 du 22 mars 1990, article 1 : « Ont le droit en application du I de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985 de faire usage professionnel du titre de psychologue en le faisant suivre, le cas échéant, d'un qualificatif les titulaires :

1 - de la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention : soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ; soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement... »

Décret n° 93-536 du 27 mars 1993 ajoute un c) au 1 de l'article 1 du décret du 22 mars 1990 ainsi rédigé : « soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe ».

Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

L'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Les 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7° deviennent les 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°.

II. - Il est ajouté un 2° et un 3° ainsi rédigés :

« 2° de la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

« 3° d'une licence mention psychologie et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. »

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 054 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée) V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	69 280
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	10 %

Familles professionnelles (FAP)

L2X61 — Agents administratifs
L4X80 — Techniciens des services administratifs
L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement
V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes
V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs
V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 498 €
Prise en charge	Branches concernées
7 498 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/06/2029
Date de dernière délivrance possible	30/06/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP24435

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.univ-jfc.fr/>

<https://www.uca.fr/>

<https://univ-cotedazur.fr/>

<https://www.univ-amu.fr/>

<https://www.univ-angers.fr/>

<https://www.univ-fcomte.fr/>

<https://www.u-bordeaux.fr/>

<https://www.univ-brest.fr/>

<https://www.unicaen.fr/>

<https://www.u-bourgogne.fr/>

<https://www.univ-lille.fr/>
<https://www.univ-lorraine.fr/>
<https://www.univ-nantes.fr/>
<https://www.unimes.fr/>
<https://www.u-picardie.fr/>
<https://www.univ-poitiers.fr/>
<https://www.univ-reims.fr/>
<https://www.univ-rouen.fr/>
<https://www.unistra.fr/>
<https://www.univ-tours.fr/>
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>
<https://www.univ-tlse2.fr/>
<https://www.univ-lyon2.fr/>
<https://u-paris.fr/>
<https://www.parisnanterre.fr/>
<https://www.univ-paris13.fr/>
<https://www.univ-montp3.fr/>
<https://www.univ-rennes2.fr/>
<https://www.univ-smb.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39023/>

Où se former

Formations référencées	59
Organismes	29
Régions couvertes	11
Prix indicatif	400 € – 18 902 €
Durée	116 – 1716 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	529
Parcours menés à terme	326
Taux d'achèvement	62 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	508
Montant total engagé	861 360 €
Coût moyen par dossier	1 696 €
Durée moyenne	441 h
Période	06/2024 – 09/2026

France compétences	76 %
Reste à charge titulaire	13 %
Régions	9 %
Entreprise	1 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.